

La Presse
11/8/98

Roger Judge gagne du temps

PATRIK GILBERT

Roger Judge, l'Américain qui a été renvoyé dans son pays vendredi pour y faire face à la peine de mort, profite d'un nouveau sur-sis de procédures.

Il a comparu vendredi dernier à Plattsburgh pour répondre de son évasion d'une prison de Pennsylvanie en 1987. Lors de sa comparution dans l'État de New York, il a refusé son extradition vers l'État de la Pennsylvanie, là où l'attend une condamnation à mort pour deux meurtres.

« Dans les faits, cela lui donne un délai additionnel de trois semaines, pendant lequel les autorités de l'État de New York devront prouver qu'il s'agit bien du même Roger Judge et accomplir toutes les formalités administratives. Ils le renverront ensuite en Pennsylvanie », a expliqué son avocat, Me Éric T. Sutton.

Me Sutton ignore cependant pourquoi son client a comparu dans l'État de New York alors qu'on l'attendait en Pennsylvanie.

« C'est peut-être parce que c'est le premier État dans lequel il s'est trouvé en quittant le Canada », a-

t-il dit. Une fois extradé en Pennsylvanie et jugé pour son évasion, Judge pourra peut-être tenter d'appeler du verdict. « Tout cela devient kafkaïen. Cette situation démontre qu'on se fiche aussi du phénomène du "couloir de la mort". Aux États-Unis, certains condamnés à mort attendent plusieurs années avant d'être exécutés.

« J'ai toujours prétendu qu'en poursuivant quelqu'un, il fallait agir dans l'intérêt public. Le Canada n'avait aucun intérêt à le garder en prison alors qu'on savait qu'il allait être exécuté, et les États-Unis n'ont aucun intérêt à tenter de le faire mettre en prison pour son évasion alors qu'ils l'ont condamné à mort il y a 11 ans », affirme Me Sutton.

L'avocat a déposé vendredi dernier une requête devant le comité des droits de la personne des Nations unies, même s'il sait qu'il est trop tard. « Je n'ai jamais dit que mon client est un ange. Par contre, j'ai peur que ceux qui attendent dans le "couloir de la mort" ne soient incités à venir commettre des crimes au Canada et ainsi entrer en prison pour prolonger leur vie. »

